

Centre Communal d'Action Sociale de BOLBEC



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024

Conseil d'Administration du 19 février 2024

SOMMAIRE

I.	RAPPEL JURIDIQUE	3
II.	ORGANISATION BUDGÉTAIRE	4
III.	LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DU BUDGET PRINCIPAL	6
IV.	LA STRUCTURE ET LA GESTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE	13
V.	LES DÉPENSES DE PERSONNEL	13
VI.	LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DU BUDGET ANNEXE « RÉSIDENCE AUTONOMIE LES SOURCES »	16
VII.	LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DU BUDGET ANNEXE « RÉSIDENCE AUTONOMIE LE VAL FLEURI »	17
VIII.	LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DU BUDGET ANNEXE « CHANTIER D'INSERTION »	18

I. RAPPEL JURIDIQUE

Le rapport d'orientation budgétaire depuis la loi « NOTRe »

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (A.T.R.) du 6 février 1992, la tenue du débat d'orientations budgétaires (D.O.B.) est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (article L 4311-1, L 3312-1 et L 2312-1 du code général des collectivités territoriales). Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le D.O.B. est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion du C.C.A.S.

Une délibération sur le budget non précédée de ce débat est entachée d'illégalité et peut entraîner l'annulation du budget.

Le débat doit avoir lieu dans les dix semaines précédant l'examen du budget primitif mais ne peut pas être organisé au cours de la même séance. Il a lieu dans les conditions fixées par le règlement intérieur de l'assemblée délibérante.

Plus récemment, l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information aux élus.

Aussi, dorénavant, le D.O.B. s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Président sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. L'information est même renforcée dans les communes de 10 000 habitants.

Ce rapport d'orientations budgétaires (R.O.B.) n'est pas qu'un document interne : il doit faire l'objet d'une publication. Il est pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération de l'assemblée délibérante qui doit faire l'objet d'un vote. Par son vote l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le D.O.B.

Ce débat doit permettre au Conseil d'Administration de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif voire au-delà pour les programmes pluriannuels. Ce doit être aussi l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets en cours et à venir, ainsi que des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

La présente note a donc pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion en vue d'une prochaine séance du Conseil d'Administration. Il y a lieu d'indiquer que le budget primitif 2024 doit être voté avant le 15 avril prochain.

II. ORGANISATION BUDGÉTAIRE

Le Centre Communal d'Action Sociale compte quatre budgets.

Le budget principal

Conformément au code général des collectivités locales et à l'instruction comptable M57, ce budget est voté par nature (chapitres en section de fonctionnement, chapitres en section d'investissement) avec une présentation par fonction permettant une approche par équipements ou par actions.

La section de fonctionnement est de construction très classique.

Ses principales ressources sont :

- La subvention de la Commune de Bolbec ;
- Les participations versées par l'État, et différentes subventions de fonctionnement ;
- Les produits des services publics (séjours et voyages des seniors, etc.).

Les dépenses de fonctionnement comportent les charges de personnel, les charges à caractère général, les subventions, les participations aux contingents, les frais financiers et des écritures d'ordre budgétaires consacrées aux amortissements. Ces dépenses permettent le fonctionnement des services proposés aux usagers de l'établissement.

La section d'investissement est présentée en deux parties :

- la dette et les opérations financières non ventilables. En dépenses sont inscrites des subventions d'équipement versées, des avances remboursables et des écritures d'ordre. En recettes figurent le F.C.T.V.A., le remboursement des avances et des écritures d'ordre (les amortissements et l'autofinancement) ;
- les moyens matériels des services : il s'agit de tous les besoins en matériels, mobiliers, matériels informatiques, véhicules, etc. nécessaires au bon fonctionnement des services et au bon entretien du patrimoine.

Le budget annexe « Résidence Autonomie Les Sources »

Ce budget annexe concerne les dépenses liées à la gestion de la Résidence Autonomie « Les Sources ». Il est alimenté par ses recettes issues des loyers, des activités de la structure, du forfait autonomie versé par le Département dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) et en dernier lieu par une subvention de fonctionnement du budget principal.

Les dépenses d'investissement correspondent principalement aux crédits inscrits pour le renouvellement des équipements de la structure ainsi que des travaux de rénovations.

Ce budget est géré selon l'instruction comptable M22 spécifique aux établissements sociaux et médico-sociaux.

Le budget annexe « Résidence Autonomie Le Val Fleuri »

Ce budget annexe concerne les dépenses liées à la gestion de la Résidence Autonomie « Le Val Fleuri ». Il est alimenté par ses recettes issues des loyers, des activités de la structure, du forfait autonomie versé par le Département dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) et en dernier lieu par une subvention de fonctionnement du budget principal.

Les dépenses d'investissement correspondent principalement aux crédits inscrits pour le renouvellement des équipements de la structure ainsi que des travaux de rénovations.

Ce budget est géré selon l'instruction comptable M22 spécifique aux établissements sociaux et médico-sociaux.

Le budget annexe « Chantier d'insertion »

Ce budget est principalement constitué par les charges de personnel liées aux agents du chantier. S'y ajoutent diverses dépenses de fournitures.

Les investissements liés à ce budget résident dans l'acquisition de matériels ou de véhicules.

Les principales ressources proviennent de l'Etat, du Département, des travaux facturés et du budget principal.

Ce budget est géré selon l'instruction comptable M57.

III. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DU BUDGET PRINCIPAL

A. Données rétrospectives 2019 – 2023

Les recettes réelles de fonctionnement de l'exercice (hors excédent reporté)

	Rétrospective				
	2019	2020	2021	2022	2023*
Atténuation de charges (chap. 013)	5 635	2 111	5 669	1 040	0
Produits des services (chap. 70)	48 915	19 189	6 759	18 579	24 248
Produit des contributions directes	54 550	21 300	12 428	19 619	24 248
FCTVA (art. 744)	0	0	0	0	0
Participations (art. 747)	766 276	719 600	720 778	774 805	882 515
Autres dotations (autres articles chap. 74)	0	0	0	0	0
Dotations	766 276	719 600	720 778	774 805	882 515
Autres produits de gestion courante (chap. 75)	7 346	7 481	6 816	5 708	6 491
Total des recettes de gestion courante	7 346	7 481	6 816	5 708	6 491
Produits financiers (chap. 76)	0	0	0	0	0
Produit des cessions d'immobilisations (art. 775)	0	0	0	0	0
Produits exceptionnels (chap. 77 hors 775)	523	2 921	220	2 080	462
Reprises sur provisions (chap. 78 mouvement réel)	0	0	0	0	0
Recettes diverses	0	0	0	0	0
Autres recettes d'exploitation	523	2 921	220	2 080	462
Total des recettes réelles de fonctionnement	828 695 €	751 301 €	740 242 €	802 211 €	913 716 €

(* 2023 : sous réserve du pointage définitif)

Le poste atténuation de charges correspond principalement aux indemnités journalières versées par la CPAM dans le cadre des agents en arrêt maladie.

Les produits des services comptabilisent les recettes issues de la restauration des personnes âgées, ainsi que celles concernant le séjour et le voyage des seniors. A noter qu'à compter de l'exercice 2022, le produit de la vente des repas des personnes âgées est comptabilisé sur chaque budget annexe des résidences autonomes.

Le poste des « Participations » comportent essentiellement :

- La subvention de la Ville de Bolbec (Montant perçu en 2023 : 840 063 € (BP + DM) contre 739 142 € en 2022) ;
- La participation du Département au titre de la gestion du Fond de Solidarité Européen et du Revenu de Solidarité Active. Pour l'exercice 2023, le montant s'élève à 31 892 €.

Les loyers du logement situé Rue des Hirondelles sont comptabilisés dans le chapitre « **Autres produits de gestion courante** ».

Les dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice

	Rétrospective				
	2019	2020	2021	2022	2023*
Charges à caractère général (chap. 011)	171 637	129 285	175 754	182 357	205 028
Charges de personnel et frais assimilés (chap. 012)	285 910	295 635	293 237	249 457	269 433
Autres reversements (autres art 739)	0	0	0	0	0
Atténuation de produit (chap. 014)	0	0	0	0	0
Subvention d'équilibre des budgets annexes (art.6521)	0	0	0	0	0
Contingents et participations obligatoires (autres articles 655)	8 876	0	0	0	0
Subventions versées (art 657)	108 342	125 233	120 322	120 323	425 428
Autres charges de gestion courante (autres articles 65)	87 244	77 052	48 733	40 704	52 838
Autres charges de gestion courante (chap. 65)	204 462	202 285	169 056	161 027	478 266
Total des dépenses de gestion courante	662 009	627 205	638 047	592 841	952 727
Intérêts de la dette (art 66111)	0	0	0	0	0
Intérêts courus non échus – ICNE (art 66112)	0	0	0	0	0
Autres charges financières (autres articles chap. 66)	0	0	0	0	0
Charges exceptionnelles (chap. 67)	182 795	106 158	74 429	275 893	0
Dotations aux provisions (chap. 68 mouvement réel)	0	0	0	0	0
Dépenses diverses	0	0	0	0	0
Charges induites des investissements	0	0	0	0	0
Sous-total charges d'exploitation	182 795	106 158	74 429	275 893	0
Total des dépenses réelles de fonctionnement	844 804 €	733 363 €	712 475 €	868 735 €	952 727 €

(* 2023 : sous réserve du pointage définitif)

Les charges à caractère général comptabilisent les dépenses nécessaires aux activités du C.C.A.S. pour fonctionner entre autres pour l'exercice 2023 :

- Une estimation des remboursements à la Ville de frais (D.R.H., Finances, Téléphonie, etc.) à hauteur de : 70 000,00 € ;
- Les chèques cadeaux et les colis de Noël : 29 802,00 € ;
- Les dépenses pour le séjour des séniors : 24 107,41 € ;
- Les dépenses pour le voyage des séniors : 23 227,56 € ;
- Les dépenses relatives à la prestation « Analyse des Besoins Sociaux » : 13 140,00 € ;
- Les dépenses pour le repas des anciens à hauteur de : 10 689,92 € ;
- Le spectacle des anciens : 8 793,51 € ;
- Le loyer pour les logements « Rue des Hirondelles » : 3 439,68 €.

Pour l'exercice 2023, les **subventions versées** sont :

- Association Havraise d'Action et de Promotion Sociale : 38 600,00 € ;
- Brotonne service : 11 000,00 € ;
- Banque alimentaire de la région havraise : 400,00 € ;
- Association Aide à Domicile et Emplois Familiaux : 60 000,00 € ;
- Département de la Seine-Maritime – Fonds d'Aide aux Jeunes : 2 687,32 € ;
- Département de la Seine-Maritime – Fonds de Solidarité Logements : 8 922,40 €.

Les autres charges de gestion courante comportent notamment :

- Les secours d'urgence : 15 255,97 € contre 13 982,99 € en 2022 ;
- Les aides sociales : 28 743,72 € contre 25 825,91 € en 2022 ;
- Les autres secours « Noël de la solidarité » : 6 748,00 €.

Avant 2023, les charges exceptionnelles comptabilisaient principalement les subventions versées sur les budgets annexes. Dorénavant, ces dépenses sont incluses dans les « **subventions versées** » comprenant :

- La subvention au budget annexe « Chantier d'insertion » pour 149 759,00 € ;
- La subvention au budget annexe « Résidence autonomie Les Sources » pour 154 059,00 €.

Les recettes réelles d'investissement (hors excédent reporté et excédent capitalisé)

	Rétrospective				
	2019	2020	2021	2022	2023*
FCTVA (art 10222)	0	163	514	852	746
Subventions perçues (chap. 13)	0	0	0	0	0
Autres subventions	0	0	0	0	0
Autres immobilisations financières (chap. 27)	1 623	895	1 478	1 437	2 347
Opérations pour compte de tiers en recette (chap. 45)	0	0	0	0	0
Autres recettes	0	0	0	0	0
Sous-total des recettes d'investissement	1 623	1 058	1 992	2 289	3 093
Emprunts souscrits	0	0	0	0	0
Emprunts en cours	0	0	0	0	0
Opérations afférentes aux lignes de trésorerie (art 16449)	0	0	0	0	0
Total des recettes réelles d'investissement	1 623 €	1 058 €	1 992 €	2 289 €	3 093 €

(* 2023 : sous réserve du pointage définitif)

Le F.C.T.V.A. correspond à la dotation versée par l'État calculée sur les investissements réalisés en N-2.

Les autres immobilisations financières correspondent aux prêts remboursables octroyés aux personnes en difficultés. On retrouve ce poste en dépenses et en recettes.

Les dépenses réelles d'investissement (hors déficit reporté)

	Rétrospective				
	2019	2020	2021	2022	2023*
Dépenses d'équipement (art. 20, 21, 23 hors 204)	3 131	5 194	4 545	133	19 864
Subventions d'équipement (art. 204)	134 341	0	0	47 749	0
Sous-total dépenses d'équipement	137 472	5 194	4 545	47 882	19 864
Remboursement capital de la dette (chap. 16 hors 166, 16449 et 1645)	0	0	0	227	227
Autres investissements	0	0	0	0	0
Opérations afférentes aux lignes de trésorerie (art. 16449)	0	0	0	0	0
Autres immobilisations financières (chap. 27)	1 516	895	1 478	1 437	2 347
Opérations pour compte de tiers en dépense (chap. 45)	0	0	0	0	0
Total des dépenses réelles d'investissement	138 988 €	6 089 €	6 024 €	49 546 €	22 211 €

(* 2023 : sous réserve du pointage définitif)

Les dépenses d'équipement comportent les achats de mobiliers et d'autres immobilisations corporelles pour équiper les services du C.C.A.S. notamment à l'occasion de leur emménagement en 2023 dans les locaux de l'espace du square.

B. Les résultats prévisionnels de l'exercice 2023

Bien que les comptes ne soient pas encore définitivement arrêtés, le résultat 2023 est pour l'heure constitué ainsi :

- Excédent de fonctionnement :	60 825,80 €
- Excédent d'investissement :	11 616,80 €
Soit un excédent global de :	72 442,60 €
Reste à réaliser en investissement :	
- Dépenses :	613,16 €
- Recettes :	0,00 €

L'excédent global de l'exercice d'un montant de 71 829,44 € sera repris au BP 2024 (contre 116 494,77 € d'excédent constaté au 31 décembre 2022).

C. Les orientations budgétaires 2024

La section de fonctionnement :

Saisie des informations budgétaires	CREDITS INSCRITS	CREDITS PROPOSÉS
	BP 2023	BP 2024
Dépenses de fonctionnement		
011 - Charges à caractère général	252 296,77	229 632,00
012 - Charges de personnel	251 233,00	273 058,00
014 - Atténuations de produits	0,00	0,00
- 65 - Autres charges de gestion courante	436 406,00	568 533,68
655 - Participations	0,00	0,00
657 - Subventions	362 396,00	504 023,68
65 - Autres charges de gestion courante diverses	74 010,00	64 510,00
- 66 - Charges financières	0,00	0,00
6611 - Intérêts de la dette	0,00	0,00
66 - Autres charges financières	0,00	0,00
67 - Charges exceptionnelles	100,00	0,00
Autres dépenses réelles de fonctionnement	0,00	0,00
Dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice	940 035,77 €	1 071 223,68 €
675 - Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00	0,00
676 - Différences sur réalisations [positives]	0,00	0,00
68 - Dotations aux amortissements	17 525,00	27 970,00

Les dépenses réelles de la section de fonctionnement 2024 sont en augmentation de 13,96 % par rapport à 2023, soit en valeur absolue de +131 187,91 €.

Le poste « Charges à caractère général » a été revu à la baisse et comprend notamment :

- 70 000,00 € au titre de remboursement de dépenses au budget de la Ville ;
- 46 300,00 € pour le séjour et le voyage des séniors ;
- 25 000,00 € pour le Noël des séniors ;
- 10 590,00 € pour le spectacle des anciens ;
- 11 850,00 € pour le repas des anciens ;
- 9 000,00 € pour le paiement du solde de la prestation « Analyse des besoins sociaux » ;
- 4 500,00 € pour les frais d'assurance (Flotte automobile, responsabilité civile, etc.) ;
- 4 176,00 € pour les prestations de service social au travail ;
- 3 500,00 € pour la location du « 13 rue des Hirondelles » ;
- 3 000,00 € pour le colis des anciens.

Les dépenses de personnel sont en augmentation de 21 825,00 € soit +8,69 %. En effet, les agents initialement affectés à la résidence autonomie Les Sources ont été redéployés en partie sur l'entretien des locaux du C.C.A.S. du fait de la fermeture prochaine de l'établissement.

Le poste des subventions comprend les inscriptions prévisionnelles suivantes :

- Brotonne Service : 11 000,00 € ;
- Banque alimentaire : 400,00 € ;
- Association Aide à Domicile et Emplois Familiaux : 60 000,00 € ;
- Association Havraise d'Action et de Promotion Sociale : 38 600,00 €.

A compter de l'exercice 2023, les subventions d'équilibres versées aux budgets annexes sont comptabilisées dans les autres charges de gestion courante. Sont inscrites pour l'exercice 2024 :

- Une subvention d'équilibre au budget annexe « Chantier d'insertion » pour 108 763,34 € contre un montant de 96 600,00 € au budget primitif 2023 ;
- Une subvention d'équilibre au budget annexe « Résidence Autonomie Le Val Fleuri » pour 273 260,34 €.

A noter : aucune subvention d'équilibre inscrite pour le budget annexe « Résidence Autonomie Les Sources » en 2024.

Les autres charges de gestion courante diverses correspondent essentiellement :

- Les secours d'urgence à hauteur de 20 000,00 € (crédits utilisés à hauteur de 15 255,97 € en 2023 et 13 972,52 € en 2022) ;
- Les aides sociales à hauteur de 35 000,00 € (crédits utilisés à hauteur de 28 743,72 € en 2023 et 25 575,16 € en 2022) ;
- Les autres secours – Noël de la solidarité à hauteur de 7 000,00 €.

	CREDITS INSCRITS BP 2023	CREDITS PROPOSÉS BP 2024
Saisie des informations budgétaires		
Recettes de fonctionnement		
013 - Atténuations de charges	500,00	500,00
70 - Produits des services	19 000,00	25 500,00
- 74 - Dotations et participations	836 300,00	1 007 857,88
75 - Autres produits de gestion courante	4 648,00	4 510,00
76 - Produits financiers	0,00	0,00

77 - Produits exceptionnels	0,00	0,00
Autres recettes de fonctionnement	0,00	0,00
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	860 448,00 €	1 038 367,88 €
Excédent de fonctionnement N-1	116 494,77 €	60 825,80 €
775 - Produits des cessions	0,00	0,00
776 - Différences sur réalisations [négatives]	0,00	0,00
777 - Quote part des subventions transférée au compte de résultat	0,00	0,00
78 - Reprises sur amortissements et provisions	0,00	0,00
79 - Transferts de charges	0,00	0,00

Hors excédent reporté, les recettes réelles de la section de fonctionnement sont en augmentation de 20,68 % par rapport à 2023, soit +177 919,88 €.

Les différents éléments envisagés pour l'équilibre du budget primitif 2024 sont :

- Une augmentation prévisionnelle de la subvention de la Ville de Bolbec de 168 817,88 € passant ainsi de 804 800,00 € au BP 2023 à 973 617,88 € en 2024. Ceci est la conséquence de la forte diminution du résultat 2023 par rapport à 2022, et de la nécessité d'équilibrer la section proprement dite ;
- Une réévaluation du poste du « Produits des services » tenant compte du réalisé 2023.

La section d'investissement :

	CREDITS INSCRITS BP 2023	CREDITS PROPOSÉS BP 2024
Saisie des informations budgétaires		
Dépenses d'investissement		
10 – Dotations, fonds divers	0,00	0,00
164 - Remboursements d'emprunts	0,00	0,00
Dépenses d'équipement (20, 21, 23)	28 950,00	38 695,64
204 - Subventions d'équipement	0,00	0,00
Autres dépenses d'investissement	2 300,00	3 300,00
Dépenses réelles d'investissement	31 250,00 €	41 995,64 €
Déficit d'investissement N-1	18 129,89 €	0,00 €
Crédits reportés N-1	14 534,71 €	613,16 €
139 – Subventions d'investissement transférées au compte de résultat	0,00	0,00
Recettes d'investissement		
10 - Dotations, fonds divers et réserves [sf 10222]	0,00	0,00
10222 - FCTVA	746,00	22,00
13 - Subventions d'investissement	0,00	0,00
164 - Emprunts nouveaux	0,00	0,00
Autres recettes d'investissement	2 000,00	3 000,00
Recettes réelles d'investissement	2 746,00 €	3 022,00 €
Excédent d'investissement N-1	0,00 €	11 616,80 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	32 206,88 €	0,00 €
Crédits reportés N-1	457,72 €	0,00 €
28 - Dotations aux amortissements	15 372,00	27 970,00

Les dépenses d'équipement à hauteur de 38 695,64 € comportent une provision pour le remplacement d'un véhicule, l'acquisition de mobiliers et matériels complémentaires pour les services du C.C.A.S. installés à l'Espace du Square.

Les autres dépenses d'investissement comprennent les crédits pour des prêts remboursables à hauteur de 3 000,00 €.

Ces dépenses sont financées par l'excédent d'investissement de l'exercice 2023, ainsi que par la dotation aux amortissements.

Pour l'équilibre du budget primitif 2024, il n'est pas envisagé d'inscrire un besoin en emprunt nouveau.

Besoin de financement pour l'année 2024

Emprunt nouveau Budget principal	Emprunt nouveau Budgets annexes	Emprunt nouveau Total (a)	Rembourse ment en capital Budget principal	Rembourse ment en capital Budgets annexes	Rembourse ment en capital Total (b)	Besoin de financement Total (a-b)
0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

D. La présentation des engagements pluriannuels

Le C.C.A.S. est lié par trois engagements pluriannuels :

- Une convention de gestion de la résidence autonomie « Les Sources » avec Habitat 76 jusqu'au 30 novembre 2025 ;
- Une convention de gestion de la résidence autonomie « Le Val Fleuri » avec LOGÉAL jusqu'au 28 février 2025 ;
- Une convention de trois ans (2023 - 2025) avec l'État et le Département pour le Chantier d'Insertion.

IV.LA STRUCTURE ET LA GESTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE

Au 31 décembre 2023, le Centre Communal d'Action Sociale de Bolbec ne détient aucun emprunt à son passif.

V.LES DÉPENSES DE PERSONNEL

La structure des effectifs au 31 décembre 2023

L'effectif des emplois permanents rémunérés au 31 décembre 2023 est de 21 agents. Ces effectifs sont répartis de la manière suivante :

	Nombre d'agents	Équivalent Temps Plein
TITULAIRES ET STAGIAIRES	5	4,60
CONTRACTUELS	2	2,00
CDI	4	3,23
CDDI	10	7,43
	21	17,26

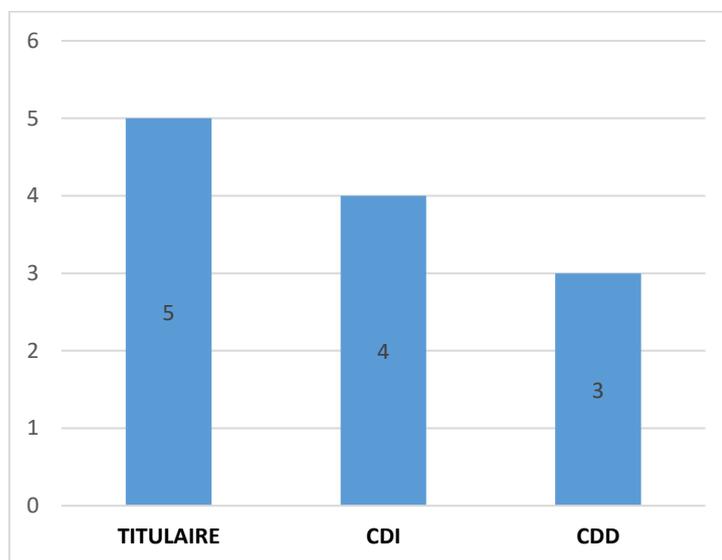
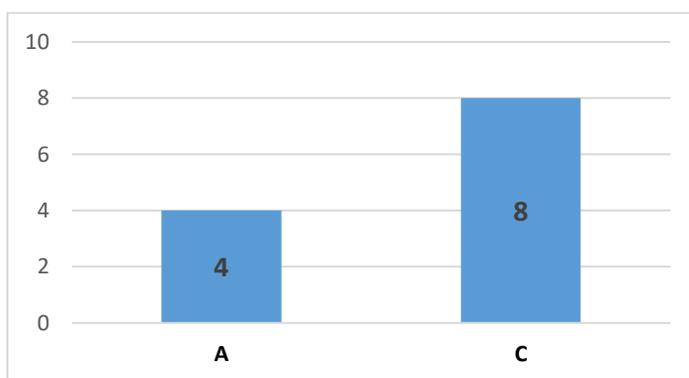
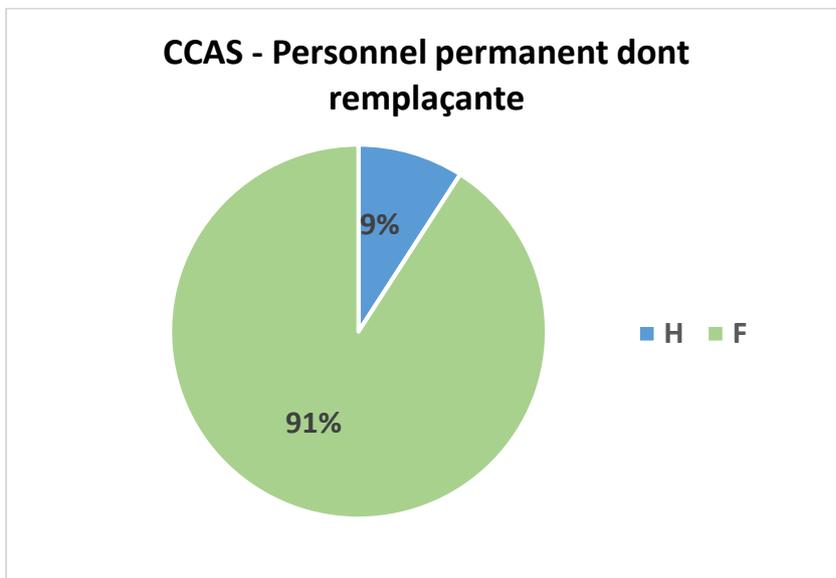
	TITULAIRE	CDI	CDD	ETP
CAT A	1	2	1	3,80
CAT C	4	2	1	6,03
	5	4	2	9,83

o Fermeture de la résidence "les sources"

La résidence "les sources" n'étant plus aux normes va être reprise par le Bailleur afin de la réhabiliter nécessitant la fermeture complète de celle-ci. De ce fait, Les agents ont été redéployés à la résidence le Val Fleuri et à l'entretien des locaux du CCAS.

o Réduction du nombre d'agents en CDDI passant de 14 à 10 due à la baisse de la subvention de l'ÉTAT.

Le nombre de salariés a donc été réduit à proportion de la dotation attribuée.



Les heures complémentaires et supplémentaires en 2023

	Nombre d'heures	Montant
Heures complémentaires	562,25 h	12 429,78 €
Heures supplémentaires	942,75 h	11 343,02 €
		23 772,80 €

La politique sociale

Ci-dessous, la participation employeur aux dispositifs de complémentaire santé et de prévoyance :

	Montant de la participation	Nombre d'agents	Montant
Santé	20 € net	3	813,69 €
Prévoyance	8 € net	10	1 151,16 €
			1 964,85 €

L'action sociale

La collectivité adhère également au CNAS qui **propose des services diversifiés** : des bons plans et réductions pour les activités sportives, de loisirs ou encore les sorties culturelles (cinéma, théâtre, musées, parcs d'attractions...), des aides pour partir en vacance pour les agents actifs (212,00 €) et les retraités (137,80 €). Le montant versé en 2023 s'élève à 8 003,00 €.

VI. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DU BUDGET ANNEXE « RÉSIDENCE AUTONOMIE LES SOURCES »

A. Les résultats prévisionnels de l'exercice 2023

Bien que les comptes ne soient pas encore définitivement arrêtés, le résultat 2023 est pour l'heure constitué ainsi :

- Excédent de fonctionnement :	34 109,05 €
- Excédent d'investissement :	136 412,30 €
Soit un excédent total de :	170 521,35 €
Reste à réaliser en investissement :	
- Dépenses :	3 253,67 €
- Recettes :	0,00 €

Les résultats de l'exercice seront repris au BP 2024.

B. Les orientations budgétaires 2024

Dépenses réelles de fonctionnement	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024
011 Charges à caractère général	51 741,50	100 467,32	99 331,00	76 017,78	32 460,00
012 Charges de personnel	90 190,84	94 889,32	80 249,50	88 072,14	0,00
016 Dépenses liées à la structure	83 175,60	91 515,87	101 375,61	98 810,77	93 302,05
002 Déficit de fonctionnement	0,00	21 166,49	2 499,89	2 499,89	0,00
TOTAUX	225 107,94 €	308 039,00 €	283 456,00 €	265 400,58 €	125 762,05 €

Recettes réelles de fonctionnement	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024
017 Produits de la tarification	169 929,47	159 141,80	120 000,00	125 739,13	76 500,00
018 Autres produits relatifs à l'exploitation	14 941,08	144 807,06	162 456,00	173 770,50	15 153,00
019 Produits financiers	795,68	1 590,25	1 000,00	0,00	0,00
002 Excédent reporté	18 275,22	0,00	0,00	0,00	34 109,05
TOTAUX	203 941,45 €	305 539,11 €	283 456,00 €	299 509,63 €	125 762,05 €

Pour l'exercice 2024, le chapitre du produit de la tarification a été revu à la baisse du fait du « transfert » des locataires de la résidence Les Sources vers la résidence Le Val Fleuri.

Le poste « 018 Autres produits relatifs à l'exploitation » comprend le « Forfait autonomie » versé par le Département à hauteur de 12 555,00 €.

Les investissements inscrits sont : le remboursement de cautions (13 000,00 €), des provisions pour travaux (114 938,63 €), et notre contrat de chauffage pour le remplacement d'équipements (6 000,00 €).

Ces investissements seront financés par l'excédent reporté de 2023.

VII. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DU BUDGET ANNEXE « RÉSIDENCE AUTONOMIE LE VAL FLEURI »

A. Les résultats prévisionnels de l'exercice 2023

Bien que les comptes ne soient pas encore définitivement arrêtés, le résultat 2023 est pour l'heure constitué ainsi :

- Déficit de fonctionnement :	-105 038,34 €
- Excédent d'investissement :	18 624,30 €
Soit un déficit total de :	-86 414,04 €

Reste à réaliser en investissement :

- Dépenses :	7 818,64 €
- Recettes :	2 047,99 €

Les résultats de l'exercice seront repris au BP 2024 dans chacune de sa section sans affectation du résultat.

B. Les orientations budgétaires 2024

Dépenses réelles de fonctionnement	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023 Provisoire	BP 2024
011 Charges à caractère général	98 242,61	158 756,00	222 060,97	196 646,57	181 241,00
012 Charges de personnel	107 101,93	107 727,84	106 609,00	115 150,29	224 376,00
016 Dépenses liées à la structure	267 831,72	269 203,31	305 950,00	284 282,65	305 615,00
002 Déficit reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	105 038,34
TOTAUX	473 176,26 €	535 687,15 €	634 619,97 €	596 079,51 €	816 270,34 €

Recettes réelles de fonctionnement	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023 Provisoire	BP 2024
017 Produits de la tarification	422 080,44	445 235,03	500 000,00	357 433,88	500 000,00
018 Autres produits relatifs à l'exploitation	32 354,11	119 143,31	43 360,00	43 093,41	314 770,34
019 Produits financiers	2 378,42	1 929,05	1 500,00	753,91	1 500,00
002 Excédent reporté	75 503,02	59 139,73	89 759,97	89 759,97	0,00
TOTAUX	532 315,99 €	625 447,12 €	634 619,97 €	491 041,17 €	816 270,34 €

Pour l'exercice 2024, le chapitre du produit de la tarification a été revu à la même hauteur que l'inscription au budget primitif 2023, tenant compte de la régularisation des baux suite au « transfert » des locataires de la résidence Les Sources vers la résidence Le Val Fleuri.

Le poste « 018 Autres produits relatifs à l'exploitation » comprend la subvention d'équilibre versée du budget principal du C.C.A.S. à hauteur de 273 260,34 €.

Le poste « 012 Charges de personnel » tient compte des agents initialement imputés sur le budget annexe Résidence Autonomie Les Sources affectés dorénavant sur le présent budget annexe.

Les investissements inscrits sont : le remboursement de cautions (15 000,00 €), le remplacement de divers équipements et d'achat de mobilier et outillages (23 083,65 €), et notre contrat de chauffage pour le remplacement d'équipements (3 600,00 €).

Ces investissements seront financés par les cautions (15 000,00 €), l'excédent constaté au 31 décembre 2023 (18 624,30 €), les amortissements de l'exercice (10 730,00 €) et le F.C.T.V.A (100,00 €).

VIII. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DU BUDGET ANNEXE « CHANTIER D'INSERTION »

A. Les résultats prévisionnels de l'exercice 2023

Bien que les comptes ne soient pas encore définitivement arrêtés, le résultat 2023 est pour l'heure constitué ainsi :

- Excédent de fonctionnement :	30 532,66 €
- Excédent d'investissement :	9 138,76 €
Soit un excédent total de :	39 671,42 €

Reste à réaliser en investissement :

- Dépenses :	0,00 €
- Recettes :	0,00 €

L'excédent global de l'exercice d'un montant de 39 671,42 € sera repris au BP 2024.

B. Les orientations budgétaires 2024

Dépenses réelles de fonctionnement	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023 Provisoire	BP 2024
011 Charges à caractère général	25 176,72	25 021,40	31 467,19	20 076,44	31 300,00
012 Charges de personnel	271 464,94	283 378,47	289 972,00	281 918,28	251 438,00
65 Autres charges de gestion courante	121,91	726,38	1 210,00	111,36	1 210,00
67 Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX	296 763,57 €	309 126,25 €	322 649,19 €	302 106,08 €	283 948,00 €

Recettes réelles de fonctionnement	CA 2021	CA 2022	BP 2023	CA 2023 Provisoire	BP 2024
013 Atténuations de charges	3 827,85	2 058,63	1 000,00	2 817,89	2 500,00
70 Produits des services	0,00	8 455,00	10 000,00	5 855,00	8 000,00
74 Dotations et participations	279 667,69	287 197,02	318 826,00	329 542,00	252 763,34
75 Autres produits de gestion courante	0,84	0,29	10,00	3,02	10,00
77 Produits exceptionnels	238,80	1 151,00	0,00	0,00	0,00
002 Excédent reporté	55 418,26	30 072,58	1 521,19	1 521,19	30 532,66
TOTAUX	339 153,44 €	328 934,52 €	331 357,19 €	339 739,10 €	293 806,00 €

Les principales recettes de ce budget annexe sont constituées d'une participation prévisionnelle de l'État à hauteur de 144 000,00 € ainsi que du budget principal du C.C.A.S. à hauteur de 108 763,34 € contre 149 759,00 € pour le réalisé 2023.

Les investissements inscrits sont l'acquisition d'un véhicule à hauteur de 20 000,00 € et le renouvellement de divers matériels et outillages pour 2 014,76 €. Ils seront financés par le F.C.T.V.A à hauteur de 3 018,00 €, les amortissements de l'exercice (10 380,00 €), et l'excédent constaté au 31 décembre 2023.